

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**

**du 27 octobre 2015 à 18h30**

### **Etaient présents :**

Pierre CANESSE, Claude LESSCHAVE, Karine RAVASSARD, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Monique HENNEBELLE, Virginie GLOWACKI, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI, Gaëtan PRENSIER, Jean Marc DROLEZ, Michel BRASSART, Jean-Michel HOORELBEKE, Frédéric LALLEMANT

**Absents avec procuration :** Lucie HERRERO, Angélique LAVOISY

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

*Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité*

### **1. Compte rendu des délégations du maire - Communication des marchés passés**

Monsieur le maire présente tour à tour les différents marchés en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et porte à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par délégation :

**Société Henri Julien à Béthune** (62400), divers équipements et vaisselle des salles pour un montant : 11689.85 € H.T.

**Société Henri Julien à Béthune** (62400), armoire congélateur inox ventilée pour un montant : 1659.00 € H.T.

**La société SRMH**, parc d'activité Poleco – rue des Bouleaux – 59860 BRUJAY SUR L'ESCAUT, pour les travaux de restauration de la Chapelle d'Hespel, lot 1 Maçonnerie - Pierre de Taille, pour un montant : 54792.63 € H.T

**LA SAS BATAIS ET FILS**, 25 rue du Bois – BP 50059 – 59481 HAUBOURDIN Cedex, pour les travaux de restauration de la Chapelle d'Hespel, lot 2 Charpente/Traitement/Couverture, pour un montant : 25590.50 € H.T.

**La SARL ATELIERS P. BROUARD**, 202 rue Roger Salengro – 59790 RONCHIN, pour les travaux de restauration de la Chapelle d'Hespel, lot 3 Vitraux-Serrurerie, pour un montant : 8393.21 € H.T.

**Société Henri Julien à Béthune** (62400), divers équipements et vaisselle des salles pour un montant : 805.50 € H.T.

**Société ELECTRO CŒUR à Beuvry (62660)**, acquisition d'un pack défibrillateur pour un montant de 2910 € HT.

**La société B.F. CSC – 5 rue de Vaudringhem – 62380 WISMES**, pour la mission de coordination SPS pour le chantier de restauration de la Chapelle Hespel pour un montant de : 1620.00 € H.T.

**La société CHROMEX LEBLANC**, 6 rue Michael Faraday – 72027 LE MANS cedex 2, pour les illuminations de Noël pour un montant : 5158.34 € H.T.

**La société EIFFAGE Energie – zone porte d'Estaires – LA BASSEE 59480**, pour la pose d'une horloge astronomique à l'Eglise pour un montant de : 349.40 € H.T.

### **2. Décision modificative n°02 – budget principal**

Monsieur le maire propose l'assemblée plusieurs décisions modificatives au budget principal – section investissement

### **Section investissement dépenses**

opération 246 : matériel outillage atelier compte 2158	500.00 €
opération 291 : Sanitaire Solepi compte 2158	267.22 €
opération 292 : radiateurs espaces multimédia compte 2188 :	362.58 €
opération 293 : imprimante service Entretien compte 2183 :	90.00 €
opération 294 : illuminations 2015 compte 2158 :	6190.01 €
opération 286 : borne électrique Place Bocquet :	1568.99 €
opération 278 : parc informatique Multimédia :	554.40 €
non affecté compte 2313 :	- 9533.20 €

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes de subventions exceptionnelles ont été sollicitées par :

- l'association Salomé Athlétisme pour un montant de 400 €, pour leur engagement au marathon d'Amsterdam.
- L'association Union Sportive Saint André Cyclo pour un montant de 750 €, pour leur participation et organisation de la course à Salomé, en juillet 2015.

Le maire fait procéder au vote,

**3 abstentions, 0 voix contre, 15 voix pour : la délibération est adoptée à la majorité**

### **4. Taxe de consommation finale d'électricité**

Par délibération du 28 septembre 2008 et en application de la loi du 07 décembre 2010 relative à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, la commune a décidé d'appliquer le coefficient multiplicateur de 8 à compter de l'année 2011.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce coefficient pour les années à venir.

**Adopté à l'unanimité.**

### **5. Délibération convention contrat de location société Axion (mini-bus)**

Afin de faciliter les déplacements sur notre commune et sa périphérie qui constituent pour certains de nos administrés un véritable frein à l'exercice de leurs activités quotidiennes, Monsieur le maire propose à l'assemblée de doter la commune d'un nouveau service de minibus destiné à améliorer les conditions de transport au bénéfice des associations qui interviennent sur des activités à caractère culturel, social ou sportif à caractère exceptionnel. Il ne sera, par exemple, pas possible que ce véhicule serve à transporter les équipes sportives pour leurs déplacements prévus par leurs championnats.

Ce véhicule, fruit d'un partenariat entre la ville et la société AXION (Groupe VISIOCOM) comportera des emplacements publicitaires permettant son financement, la commune prenant à sa charge l'ensemble des frais de fonctionnement.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6. Jardins fleuris détermination lots et lauréats

Maryline Parquet présente à l'assemblée le tableau des lauréats au concours des maisons et jardins fleuris 2015.

Chaque Lauréat se verra attribuer un bon d'achat valable jusqu'au 30.09.2016.

Catégorie Visible de la rue

Classement	Nom	Prénom	Prix €
1	DOMINGO	ANNICK	65
2	DUBRULLE	FLORENTINE	63
3	DUBOIS	PATRICK	58
4	LEBURGUE	PIERRE	55
5	DUTOIT	MONIQUE	50
5	DUBOIS	ALAIN	50
6	LEBURGUE	DELPHINE	48
6	BOURGOIS	GISELE	48
7	SURET	MARIE ANDREE	46
8	VERMUSE	JEAN FRANCOIS	45
9	DELANNOY	FRANK	43
10	DE PRYCK	SANDRINE	40
11	BLIEZ	BERNADETTE	39
12	FIN	EVELYNE	36
13	DHENNIN	JOCELYNE	35
14	ROBLOT	FLORENCE	30
15	LEMAIRE	JEAN LUC	29
16	BACROT	DENIS	28
17	DELATTRE	LUCIE	27
18	ORFAO	SYLVIE	26
19	SEGIER	PASCAL	25

Catégorie non visible de la rue

Classement	Nom	Prénom	Prix €
1	MACRON	MARIE JOSEPH	65
2	BEHAGUE	ALBERT	60
3	VANHOUTTE	LAURETTE	55
4	WAJEROWSKI	AUGUSTINE	50
5	MASQUELIN	BRUNO	45
6	LEBURGUE	THERESE	40
7	BERLAND	ANNE MARIE	35
8	MARCHYLLIE	DOMINIQUE	30
9	DUCHATELET	MARINA	27

Adopté à l'unanimité.

## **7. Tarifs bris de vaisselles et autres matériels « location des salles »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la vaisselle et autres matériels des salles Nowacki et Cornette ont été renouvelés dernièrement.

Il convient de revoir les tarifs de bris de vaisselles et autres matériels.

<b>Désignation</b>	<b>PRIX</b>
<b>Assiette plate</b>	<b>4.00 €</b>
<b>Assiette creuse</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Assiette à dessert</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Verre à vin</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Verre à eau</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Coupe à champagne ou flûte</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Verre à bière conique</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Verre à liqueur</b>	<b>1.00 €</b>
<b>Tasse à café</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Couverts fourchette et cuillère à soupe</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Couverts cuillère à café</b>	<b>1.00 €</b>
<b>Couteaux à steak</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Plateau</b>	<b>10.00 €</b>
<b>Bol</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Louche</b>	<b>3.50 €</b>
<b>Soupières</b>	<b>11.00 €</b>
<b>Corbeille à pain</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Saucières</b>	<b>5.00 €</b>
<b>Plats inox</b>	<b>15.00 €</b>
<b>Ramasse couvert</b>	<b>25.00 €</b>
<b>Support poubelle</b>	<b>110.00 €</b>
<b>Chariot</b>	<b>270.00 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. Tableau des effectifs - Créations / suppressions de postes – filière technique**

Par délibération du 25 mars 2015, le conseil municipal a délibéré sur le tableau des effectifs de la commune.

Par courrier du 09 juin 2015, la Préfecture nous invite à faire procéder par l'assemblée délibérante, au retrait de cette délibération, et de la réexaminer lors d'un prochain conseil municipal.

Ainsi, Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 17 septembre 2015 et son avis du 15 octobre 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs de la filière technique comme ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Il rappelle que les créations concernent les avancements de grade par promotion interne, après décision de la Commission Administrative Paritaire et à une réorganisation des services.

La suppression des postes au devenir vacant, après nomination des agents.

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif

Cadres d'Emplois	Grades	Ancienne situation	Nouvelle situation
------------------	--------	--------------------	--------------------

		AU 01/10/2013		AU 01/04/2015	
		Nombre	Pourvus	Nombre	
<b>Filière Technique</b>					
Agent de maîtrise	Principal	0	0	1	
Agent de maîtrise		2	2	1	
Adjoint technique	Pal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1	
Adjoint technique	1 <sup>ère</sup> classe	2	2	2	
Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> classe	15	12	15	
		20	14	20	

**1 abstention, 0 voix contre, 17 voix pour : la délibération est adoptée à la majorité**

### **9. Tableau des effectifs - Créations / suppressions de postes – filière administrative**

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 17 septembre 2015 et son avis du 15 octobre 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs de la filière administrative comme ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il rappelle que les créations concernent les avancements de grade par promotion interne, après décision de la Commission Administrative Paritaire et réorganisation des services.

Les suppressions de poste font suite notamment aux diverses nominations dans le grade supérieur. Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif

Cadres d'Emplois	Grades	Ancienne situation AU 01/10/2013		Nouvelle situation AU 01/10/2015	
		Nombre	Pourvus	Nombre	
<b>Filière Administrative</b>					
DGS (Détachement)		1	1	1	
Attaché Principal		1	0	1	
Attaché Territorial		1	0	1	
Rédacteur	Pal 2 <sup>ème</sup> clas	0	0	1	
Rédacteur	Rédacteur	1	1	0	
Adjoint Administratif	1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	
Adjoint Administratif	2 <sup>ème</sup> classe	2	2	2	
		7	5	7	

**7 abstentions, 0 voix contre, 11 voix pour : la délibération est adoptée à la majorité**

### **10. Annualisation temps de travail – contrat agent activités périscolaires**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal les 09 mars 2013, 25 septembre 2013 et 19 juin 2014 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 octobre 2015 sur l'organisation du temps de travail en cycles de paie et l'annualisation du temps de travail

Les emplois permanent dans le grade d'adjoint d'animation, affecté sur les services garderie, temps méridien, aide aux devoirs et NAP, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures est fixée à :

- 1 Agent à 36 semaines à 21 heures soit (35 heures x 756) : 1607 = 16,47 soit 16H28
- 3 Agents à 36 semaines à 19 heures soit (35 heures x 684) : 1607 = 14.90 soit 14H54
- 1 Agent à 36 semaines à 17 heures soit (35 heures x 612) : 1607 = 13.33 soit 13H20
- 1 Agent à 36 semaines à 14.75 heures soit (35 heures x 531) : 1607 = 11.57 soit 11H34
- 1 Agent à 36 semaines à 12.75 heures soit (35 heures x 459) : 1607 = 10.00 soit 10 H
- 1 Agent à 36 semaines à 12 heures soit (35 heures x 432) : 1607 = 9.41 soit 9H25

Monsieur le Maire précise que le nombre d'heures est variable pour chacun des agents, et que chacun d'entre eux a été informé par courrier de la mise en place de l'annualisation du temps de travail.

Les postes de travail seront créés à raison de (16h28 ; 3 x 14h54 ; 13H20 ; 11h34 ; 10H et 9h25) par semaine suivant l'agent et le temps de travail sera décomposé en deux cycles de travail :

36 semaines scolaires à raison de (21H – 19H – 17H - 14.75H - 12.75 et 10H) par semaine en fonction des agents

16 semaines au cours desquelles l'agent recruté sur ce poste sera amené à prendre ses congés annuels (5 semaines en juillet ou août) et 11 semaines de congés sous la forme d'ARTT.

**5 abstentions, 7 voix contre, 6 voix pour**  
**Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de réexaminer cette délibération lors du prochain conseil.**

### **11. Voisins attentifs**

La municipalité souhaite mettre en place sur l'ensemble de la commune, le dispositif « citoyens vigilants » qui sera labellisé pour notre village comme expliqué par Claude Lesschave : « citoyens attentifs » et cela afin d'améliorer la sécurité des habitants. Ce dispositif a été présenté lors d'une réunion publique le 3 octobre dernier par le chef de la brigade de gendarmerie de la Bassée. Une convention sera signée par les différents acteurs : préfecture, parquet, gendarmerie et mairie. Il est proposé également la mise en place d'une signalétique spécifique.

**Adopté à l'unanimité.**

### **12. Mises en non valeurs**

Au titre divers impayés cantine, garderie 2011-2012-2013-2014 et 2015, il est demandé à l'assemblée de valider l'inscription de 927.18 € au budget 2015 au titre des créances irrécouvrables.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Pierre Canesse  
Maire  
Conseiller métropolitain